



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 130000000547

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : ALL CLEAR® EXTRA NF

Synonymes : C10060056

Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant pour équipement de pulvérisation

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Alcools en C12-15, ethoxylés	68131-39-5	500-195-7	Xi; R36/38 R53	5 - 15
2-Aminoéthanol	141-43-5	205-483-3	Xn; R20/21/22 C; R34	5 - 15
Pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5	230-785-7	Xi; R36	1 - 5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Consulter un médecin après toute exposition importante.



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 13000000547

- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.,
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 130000000547

- Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser un aspirateur adéquat.
- Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récupérer les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique).
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides
- Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

2-Aminoéthanol	141-43-5	VME	8 mg/m ³ 3 ppm	2003	INRS (FR)
----------------	----------	-----	------------------------------	------	-----------

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque avec filtre à particules FFP3 (Norme Européenne 149).
- Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 13000000547

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Tablier
- Mesures d'hygiène : Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Mesures de protection : Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide,
- Couleur : jaune,
- Odeur : caractéristique,
- pH : env. 11,2
- Point d'éclair : > 80 °C
- Densité relative : env. 1,060
- Solubilité : complètement soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : Chaleur.
- Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts
- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x)
- Réactions dangereuses : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 130000000547

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50/ rat: > 2 000 mg/kg (Information concernant le produit lui-même)
- Toxicité aiguë par pénétration cutanée
- 2-Aminoéthanol : DL50/ lapin : 1 000 mg/kg
- Irritation de la peau : Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
- Irritation des yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
- Sensibilisation
- 2-Aminoéthanol : Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.
- Evaluation des propriétés mutagènes
- 2-Aminoéthanol : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.
- Expérience chez l'homme : Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:
- Inhalation
Système respiratoire: Irritation
- Ingestion
Appareil gastro-intestinale: Irritation, Nausée

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable.
- Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Information supplémentaire sur l'écologie

- Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 130000000547

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s)	: Xi	Irritant
Phrase(s) R	: R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
Phrase(s) S	: S 2 S 7 S13 S20/21 S26 S37/39 S46 S49	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Paragraphe 1155

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.



ALL CLEAR® EXTRA NF

Version 2.5

Date de révision 06.02.2008

Réf. 130000000547

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.